

Communauté d'Agglomération Seine Eure

Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration ECOPARC II



CAPACITE DE TRAITEMENT

Débit	150	m³/h
Capacité de la station	15.000	EH
Budget	465.000	euros TTC

DESCRIPTIF GENERAL

Afin de répondre aux besoins de la nouvelle Z.A.C. Ecoparc II sur laquelle la station d'épuration est construite, la Communauté d'Agglomération Seine Eure a prévu de réutiliser tout ou partie des eaux usées traitées à des fins :

- d'arrosage des espaces verts constitutifs des parcelles de la future ZAC,
- de lavage de camions en enceinte parfaitement close,
- de gestion des voiries et des réseaux par le remplissage des balayeuses et des hydrocureuses.

Cette installation est aujourd'hui unique en France et sert comme base de pilotage pour l'établissement de la nouvelle norme nationale liée à la réutilisation d'eaux usées traitées sur les stations d'épuration.



Station ECOPARC II



L'installation comprend :

- Poste de relèvement des eaux usées traitées,
- Microfiltration sur 2 filtres parallèles (maille absolue 7 μm / maille nominale 3 μm),
- Désinfection UV basse pression,
- Chloration,
- Pompage de distribution 7 bars,

Maîtrise d'Oeuvre	Constructeur – Entreprise Générale
CABINET MERLIN Ingénieurs Conseils	Sources
	Mise en service en 2010